

**AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT**  
**OCCUPATION DU LOCAL « LA MALINE » A PORT-DES-BARQUES**

**Propriétaire du local :**

Commune de Port-des-Barques Square Guy Rivière, 17730 PORT DES BARQUES Représentée par Lydie DEMENÉ, Maire en exercice.

Contact : [mairie@ville-portdesbarques.fr](mailto:mairie@ville-portdesbarques.fr)

**Contexte :**

La Commune a rénové un bâtiment qui abritait précédemment un restaurant et recherche un nouveau gestionnaire exploitant pour la saison 2026. Le local « La Maline » est situé à proximité de l'accès à l'Ile Madame et jouxte le camping de la Garenne. Il est situé sur l'itinéraire d'une piste cyclable et du sentier du littoral.

**Contraintes particulières du site :**

« La Maline » est en limite du Site Classé de l'Estuaire et de l'Arsenal de la Charente, à ce titre il est demandé de respecter la qualité environnementale et paysagère du site environnant. Proximité immédiate du camping de la Garenne.

**Caractéristiques de l'occupation :**

Activité de restauration en journée et en soirée. Occupation sous le régime d'un bail commercial. L'occupation sera consentie moyennant une redevance d'occupation mensuelle des locaux.

**Modalités administratives de demande :**

**Date limite de dépôt : 6 février 2026 à 12h00** (cachet de La Poste faisant foi ou récépissé de remise en main propre)

Adresse d'envoi : À l'attention de Madame le Maire Square Guy Rivière 17730 PORT DES BARQUES

**Dossier à fournir :**

*Dossier administratif comprenant :*

- Formulaire de candidature.
- Extrait Kbis ou document attestant de l'activité
- Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les risques professionnels et locatifs
- Garanties financières (bilan, chiffre d'affaires, attestation bancaire)

**Dossier de présentation du projet :**

- Présentation du candidat, ses activités, ses produits, ses expériences similaires
- Présentation synthétique du projet d'exploitation : nom du concept, type de restauration, gamme, description de la cuisine proposée, politique tarifaire, variété des moyens de paiement. Tout document utile pour caractériser le projet.

**Appréciation du dossier :**

Pour sélectionner les candidats la Commune s'appuiera sur les critères suivants :

- Pertinence du projet par rapport aux attentes de la commune.
- Expérience et solidité financière du candidat.
- Qualité et originalité de l'offre de restauration.

Un jury de sélection sera réuni pour l'analyse des offres et le choix de l'occupant en février 2026.

Des éléments complémentaires peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante :

[mairie@ville-portdesbarques.fr](mailto:mairie@ville-portdesbarques.fr)